

## AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE L'ÉTANG DES PRADES SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS (19)

Situé sur la commune de Saint-Etienne-Aux-Clos, l'étang des Prades, d'une superficie de 1 ha a été construit en 1969 sur le lit du Dognon (rivière de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole). Autorisé avec un statut de Pisciculture à Valorisation Touristique (PVT), ce plan d'eau a vu son état se détériorer au cours du temps, faute de vidange et d'entretien. Dans le cadre de l'autorisation de vidange et d'exploitation trentennale du site, un réaménagement de l'étang a été nécessaire.

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes Ussel - Meymac - Haute-Corrèze.

**Date des travaux :** septembre 2008 à mai 2009.

### Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Suite au renouvellement de son statut PVT, et afin de pouvoir obtenir les meilleures conditions de vidange et de sécurité pour les usagers mais aussi pour l'environnement, il est apparu nécessaire de procéder au confortement des digues, au curage de l'étang ainsi qu'à la réalisation de certains ouvrages.

### Descriptif technique des travaux réalisés :

L'aménagement de l'étang a été réalisé par la SARL BOS TP (Ydes – Cantal).

Les différents équipements suivants ont été réalisés :

- un partiteur de débit (2/3 dérivation, 1/3 prise d'eau) qui dirige l'eau préférentiellement vers le Dognon. Cet ouvrage permet l'alimentation du plan d'eau au-delà du débit réservé fixé à 54 l/s,
- une remise en état de la dérivation du Dognon afin d'assurer une continuité de l'écoulement de l'eau et de la circulation piscicole,
- la réfection et modification du moine afin d'améliorer la gestion de l'étang et de ne plus rejeter les eaux de surface,
- une pêcherie qui permet de récupérer et de trier les poissons présents dans la retenue lors des vidanges,
- un bassin de décantation en sortie de pêcherie, d'une surface de 700 m<sup>2</sup> afin de retenir les sédiments relargués lors des vidanges et de limiter l'impact de cette opération sur le Dognon en aval,
- la réfection et modification du déversoir de crue principal équipé de grilles,
- un déversoir de crue complémentaire en enrochements jointoyés de 14 ml de long, afin de permettre une évacuation des débits de crues de valeur de retour centennale.

De plus, l'étang a été partiellement curé (7 000 m<sup>3</sup> de sédiments extraits) et une île d'environ 1 000 m<sup>2</sup> a été réalisée au centre de la retenue afin de réduire les coûts des travaux de curage mais également de diversifier les habitats. Deux passerelles ont aussi été réalisées pour permettre la circulation piétonne autour du site.

### Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Compte tenu de la complexité technique de ce dossier, la commune de Saint-Etienne-aux-Clos a souhaité bénéficier du soutien de la communauté de communes. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude et les travaux a donc été signée en 2005 entre ces deux structures.

La communauté de communes, en accord avec la municipalité et pour son compte, a fait réaliser les travaux pour un montant de 123 430 € HT, subventionnés (hormis travaux de curage : 32 000 € HT) à 40 % par le Conseil Général, unique partenaire financier de l'opération. La commune de Saint-Etienne-aux-Clos, quant à elle, rembourse le montant des travaux déduction faite des subventions obtenues.

### Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Etude, plan des aménagements, photos...

**Commentaires :** afin de tenir compte des recommandations émises par l'ONEMA et la DDEA lors de la pré-réception du chantier le 20 mai 2009, six déflecteurs ont été réalisés dans le canal de dérivation entre le partiteur de débit et l'ouvrage de franchissement routier. Ces déflecteurs ont été réalisés à partir de la berge droite du canal de dérivation afin de ne pas fragiliser par érosion cette rive, récemment talutée et régulée.

Des blocs rocheux de petite taille (300-500 mm) sont placés dans le canal de dérivation afin de créer des zones de courant et des zones plus calmes et, ainsi, permettre la diversification des habitats piscicoles tout en limitant voir en inversant les phénomènes d'ensablement du canal.

**Contact :** Xavier VAN DE WIEL, Communauté de communes Ussel - Meymac - Haute-Corrèze,  
05.55.95.35.38, xvandewiel@cc-usselmeymac.com.